

**CONTRAT 2026  
FROMAGES ET YAOURTS AU LAIT DE CHÈVRE  
AMAP DU CREONNAIS**

Entre :

Prénom : .....

NOM : .....

Adresse : .....

dénommé le consomm'acteur d'une part,

Tél : .....

Courriel: .....

ET :

Marlène Serrano  
La Ferme MANIEU NOEL  
lieu dit Manieu Noël, 33760  
COURPIAC

dénommé  
la productrice d'autre part.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet du contrat**

Il s'agit de la vente : - d'un (ou plusieurs) panier(s) de fromages de chèvre lactiques une fois par mois,  
- d'une (ou plusieurs) fromage blanc ou yahourts au lait de chèvre une fois par mois

La durée du présent contrat est de **6 mois** à compter du vendredi 22 mai avec interruption en aout ( soit 5 livraisons)  
L'élevage du troupeau s'effectue dans le respect de la charte des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

**Article 2 : Obligations de l'éleveur**

L'éleveur s'engage à :

- nourrir ses chèvres avec des céréales, du foin et un pâturage quotidien 12 mois par an. Le producteur nourrit ses chèvres sur des pâtures naturelles et en sous-bois. Pas d'OGM.
- livrer la quantité de fromages définie dans le panier choisi par le consommateur.

**Article 3 : Obligations de l'intéressé(e)**

L'intéressé doit être adhérent de l'AMAP du Créonnais et, à ce titre, participer à la bonne marche de l'Amap (permanence de distribution, visite sur le terrain, coups de main...)

Il s'engage dans une démarche de soutien de l'éleveur en acceptant de garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du panier (voir l'article 6). Il s'engage en outre à trouver un remplaçant en cas de départ de l'Amap.

Dans le cas d'une impossibilité pour le producteur de livrer les produits prévus, le consomm'acteur s'engage à rechercher avec le producteur, dans le cadre de l'Amap, une solution permettant de partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles (report de livraison, soutien financier, etc...)

Le consomm'acteur s'engage à venir chercher un panier de fromage une fois par mois sur le lieu de livraison. En cas d'absence, il contactera les coordinatrices pour convenir de l'organisation adéquate. Les paniers non récupérés à la fin des distributions seront partagés entre les amapiens présents ou donnés à une association par les coordinatrices du contrat.

A chaque livraison, le consomm'acteur s'engage à ramener ses pots de fromage blanc et yaourts du mois précédent, lavés et séchés et munis de leur couvercle.

**Article 4 : Lieu et dates de livraison**

La livraison des fromages de chèvres se fait sur la commune de Créon, Salle de la Pelou.

La livraison se fait **une fois par mois**. Les dates prévues, susceptibles d'être modifiées sont les vendredi 22 mai, 5 juin, 10 juillet, 11 septembre et 9 octobre.

**Article 5 : Choix des paniers et tarifs**  
 Merci de bien vouloir compléter ce tableau

produit	prix unitaire	quantité	total (€) par livraison
lot "surprise" de 3 fromages différents (environ 500 g)	10,5 €		
lot "surprise" de 4 fromages différents (environ 700 g)	13,5€		
<b>crottin frais aromatisé ou nature(150g)</b> parfum au choix sur place selon quantité disponible (piment d'espelette, poivre, échalote, herbes ou nature)	3,8 €		
<b>crottin demi sec ( 120g)</b>	3,3 €		
<b>palet crémeux ( 220g)</b>	5,5 €		
<b>bûche cendrée ( 220g)</b>	4,7 €		
<b>fromage blanc lait cru</b> 400 g/ pot en verre réutilisable (dluo 10 jours)	5 €		
<b>lot de 4 yaourts</b> pots verre réutilisable 4*125 g/dlc 15 à 21 j max	4€		
	<b>total par livraison</b> ..... €		<b>total commande ( 5 distributions)</b> ..... €

Les paiements se font uniquement par chèque, établis à l'ordre «La Ferme Manieu Noël»  
 Les chèques seront remis aux « coordinatrices Chèvres » de l'AMAP lors de la signature du contrat. Les chèques seront transmis à la productrice par les coordinateurs les jours de livraison de chaque mois.

Le coordinateur (nom et prénom) ..... certifie avoir reçu ..... chèque(s) d'un montant de..... €,

Références des paiements : nom de la banque : .....

Chèque n°  
Chèque n°

Chèque n°  
Chèque n°

Chèque n°  
Chèque n°

**Article 7: Contact :**  
chevres@amap-creon.fr

Caroline SAINT-JOURS 06 22 48 22 43  
 Béatrice GAUTIER 06 38 48 02 77  
 Ces contacts sont susceptibles de changer en cours d'année.

Le consomm'acteur  
 Monsieur, Madame  
 « Lu et approuvé »

L'éleveuse,  
 Marlène Serrano